



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 65296

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la démographie médicale des ophtalmologues. Le département des Deux-Sèvres souffre, comme l'ensemble de la région Poitou-Charentes, d'une pénurie de spécialistes dans les territoires ruraux. En effet, seules 33 communes de la région disposent d'au moins un ophtalmologue et moins d'un habitant sur deux a un spécialiste à moins de dix minutes de chez lui. L'accès à un ophtalmologue, indispensable pour les prescriptions optiques, est de plus en plus difficile. Les délais avant d'obtenir un rendez-vous sont de plus en plus longs et les distances à parcourir extrêmement conséquentes. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de favoriser l'installation d'ophtalmologues dans les territoires ruraux en général et dans les Deux-Sèvres en particulier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a conscience des enjeux d'accès aux soins visuels. C'est la raison pour laquelle, le nombre de postes d'interne en ophtalmologie a d'abord été augmenté ces dernières années. Le nombre de postes ouverts en ophtalmologie est passé de 106 en 2010-2011 à 150 pour 2014-2015, soit +42 % d'augmentation. Mais à court terme, il faut aussi revoir l'organisation de la filière avec le rôle des différents acteurs : ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens. Dès 2012, la ministre des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes a souhaité que des nouvelles formes d'organisation se développent. C'est par exemple, les expérimentations en Pays-de-la-Loire où un patient dans un délai de quelques semaines peut avoir un renouvellement de sa prescription de verres correcteurs, après réalisation d'un bilan visuel par un orthoptiste et un diagnostic différé et à distance par l'ophtalmologue. En début d'année, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a autorisé le financement de ce dispositif pour tous les professionnels, qui souhaitent mettre en oeuvre cette organisation. Il faut aller plus loin. Il y a un consensus aujourd'hui entre les différents acteurs de la filière pour dégager du temps médical pour les cas les plus complexes. Il ne s'agit nullement de remettre en cause le rôle pivot du médecin ophtalmologistes, qui est une spécialité à accès direct dans le cadre du parcours de soins coordonné. Pour réaliser ces objectifs, il faut agir sur tous les leviers, de la formation à l'organisation des conditions d'exercice : - les compétences des opticiens et des orthoptistes doivent être pleinement mobilisées voire évoluer ; - le « travail aidé » en cabinet doit se généraliser pour faciliter les pré-consultations, le suivi de pathologies chroniques" ; - l'accès à la délivrance de produits d'optique doit être facilité tout en tenant en compte des caractéristiques du patient comme son âge par exemple. La ministre des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes a missionné à cet effet l'inspection générale des affaires sociales. Le rapport remis fin juillet comprend un ensemble de dispositions qui ont été concertées avec l'ensemble des professionnels de la filière. Certaines de ces dispositions pourront faire l'objet de mesures spécifiques lors de l'examen du projet de loi de modernisation de notre système de santé par le Parlement.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65296

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8150

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6616